



Comité international contre la répression

(pour la défense des droits syndicaux et politiques)

87, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris – bureaucicr@gmail.com

COMMUNIQUÉ

Plein soutien à Nicolas Shahshahani, Pas touche à Nicolas Shahshahani, jugé ce mercredi 9 septembre !

Paris, le 5 septembre 2026

Le CICR apporte son soutien le plus total à Nicolas Shahshahani, cofondateur et vice-président d'EuroPalestine, qui doit comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris ce mercredi 9 septembre 2026, poursuivi du chef d'« apologie du terrorisme ».

Cette audience intervient après son interpellation et sa garde à vue du 17 mars dernier, dans le contexte de perquisitions menées au domicile qu'il partage avec Olivia Zémor. Le 17 mars 2026, vers 6 heures du matin, le domicile de Nicolas Shahshahani et d'Olivia Zémor à l'Île-Saint-Denis a fait l'objet d'une perquisition, suivie de l'interpellation puis du placement en garde à vue de Nicolas Shahshahani. Huit policiers cagoulés ou masqués sont entrés au domicile, ont immobilisé Nicolas Shahshahani, interdit à Olivia Zémor de s'approcher de lui et procédé à une fouille complète des lieux, laissant le logement complètement retourné. Nicolas Shahshahani a ensuite été emmené sans ses médicaments, malgré un état de santé préoccupant et un rendez-vous hospitalier programmé ce jour-là.

Les conditions précises de cette perquisition doivent être pleinement éclaircies !

Les éléments rendus publics indiquent que les poursuites à l'encontre de Nicolas Shahshahani reposent sur un extrait très bref — environ quarante secondes — d'une intervention publique plus longue prononcée lors d'un rassemblement tenu au Châtelet, à Paris, le **7 octobre 2025**, sous le mot d'ordre : « *Tout n'a pas commencé le 7 octobre 2023* ».

Rappelons qu'une qualification juridique de propos publics appelle l'examen de leur contexte global, de leur teneur exacte, de leur destinataire, du cadre de l'intervention et de l'intention de leur auteur. **Avec Nicolas Shahshahani nous contestons que ses propos puissent recevoir la qualification pénale qui lui est reprochée.**

*
* *

Cette procédure s'inscrit dans une séquence préoccupante de judiciarisation et de criminalisation de l'expression publique en solidarité avec le peuple palestinien. La liberté d'expression, le débat politique sont les conditions de possibilité de la démocratie. Ils doivent permettre de dénoncer les violations du "droit international" sans risque de poursuites pénales d'aucune sorte. La qualification pénale ne saurait devenir un instrument de mise au pas des voix critiques, ni une menace dirigée contre les associations, militants, chercheurs, journalistes et citoyens engagés pour les droits du peuple palestinien.



Nous exprimons également notre pleine solidarité avec Olivia Zémor, présidente d'EuroPalestine, condamnée le 26 mars dernier à vingt-quatre mois d'emprisonnement avec sursis, assortis notamment d'une inscription au FIJAIT¹, d'une peine d'inéligibilité de cinq ans, de dommages et intérêts et de frais de justice, à la suite de publications des 7 et 8 octobre 2023.

Nous exigeons :

- **L'arrêt immédiat des poursuites engagées contre Nicolas Shahshahani ;**
- **Sa relaxe pleine et entière : aucune condamnation ne saurait être prononcée contre lui ;**
- **La levée de l'ensemble des condamnations, peines complémentaires et mesures accessoires prononcées à l'encontre d'Olivia Zémor.**
- **Le respect effectif de la liberté d'expression et de l'engagement associatif en solidarité avec le peuple palestinien ;**

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui défendent les libertés publiques, la justice et le droit des peuples à exprimer leur soutien à Nicolas Shahshahani à l'occasion de son procès du 9 septembre et à participer à toutes les initiatives qui seront décidées.

La solidarité n'est pas un crime !

La liberté d'expression ne doit pas céder devant l'intimidation judiciaire avec le peuple palestinien ! Pas touche à Nicolas Shahshahani !

Le Bureau du Comité international contre la répression

CONFÉRENCE ANNUELLE DU CICR

« 1976 – 2026 : 50 ans de combat en défense des libertés.

Actualité et perspectives »

Samedi 3 octobre 2026, de 14 h à 17 h

**Bourse du travail de Paris, salle Jean-Jaurès – 3, rue du Château d'Eau, 75010 Paris
(métro République)**

Liberté pour le Docteur Hussam Abu Safiya !

« Comme responsable du SM FO je tiens à remercier le Cicer du soutien qu'il nous a apporté dans le combat que nous menons pour la libération de notre confrère palestinien le Dr Hussam Abu Safiya depuis le début de son incarcération dans les geôles israéliennes en décembre 2024.

*Je serai présent à la Conférence du 3 octobre. Je pourrais y rendre compte de ce combat. Notamment de l'audience que nous avons eue au ministère des Affaires étrangères le 17 juillet dernier. Le SM FO a établi un dossier circonstancié sur la détention sans procès de nombreux médecins et soignants palestiniens dans les prisons israéliennes. Ce dossier a été remis à la diplomate responsable du Quai d'Orsay qui nous a reçu. Il sera à la disposition de ceux qui le souhaitent. Surtout nous tenons à faire connaître la vidéo réalisée par YouTube * d'une interview de 3 des membres de notre délégation élargie reçue au ministère des Affaires étrangères. C'est un document assez unique en son genre.
Encore merci de votre soutien. »*

Dr Cyrille Venet. Ancien secrétaire général du SNMH FO.

Contact : bureaucicr@gmail.com

¹FIJAIT : Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes.